

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 365

présenté par
M. Véran

ARTICLE 45

Compléter cet article par les quatre alinéas suivants :

« 4° Au a du 1° , au a du 2° , aux a et b du 3° , au a du 4° , aux a et b du 5° et au a du 6° , le mot : « huitième » est remplacé par le mot : « neuvième ».

« VI. – L'article 2 de l'ordonnance n° 2019-765 du 24 juillet 2019 précitée est ainsi modifié :

« 1° Au 1° , le mot : « huitième » est remplacé par le mot : « neuvième » ;

« 2° Au deuxième alinéa du 2° , les mots : « troisième à douzième » sont remplacés par les mots : « quatrième à dernier ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.